

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2024

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 197

présenté par
M. Millienne et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« l'intégration »,

les mots :

« la participation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.